



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MONSIEUR DENIS BOCQUET EN QUALITÉ DE RESPONSABLE DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-19, L. 2122-20, L. 2122-30, R. 2122-8 et R. 2122-10,

VU le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 412-5 à L. 412-7,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération conseil municipal n° 68 en date du 18 novembre 2024 portant délégation au Maire

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la bonne marche des services de la collectivité ;

CONSIDÉRANT l'activité des services, nécessitant une fluidité dans la réponse aux besoins courants et de faible importance ;

CONSIDÉRANT la position occupée par Monsieur Denis BOCQUET en tant que responsable des équipements sportifs, responsable en cette qualité d'un service communal

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Denis BOCQUET, responsable des équipements sportifs, sous l'autorité du Maire et du Directeur Général des Services pour :

- Le dépôt de plainte concernant les éventuelles dégradations sur les équipements sportifs.
- La signature des devis dans la limite d'un montant de 500 € TTC

Article 2 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès son affichage et sa transmission à Monsieur le Préfet de l'Eure

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à :

- Monsieur Denis BOCQUET, titulaire de la présente délégation

Fait à Pont-Audemer, le 17

Le Maire



Alexis DARMOIS

Envoyé en préfecture le 17/10/2025
Reçu en préfecture le 17/10/2025
Publié le 17/10/2025
ID : 027-200077329-20251017-ARR_0544_2025-AI



S²LO